

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DE LA COMMUNE DE GHISONACCIA.

**DUREE DE L'ENQUETE** : (arrêté préfectoral n° 031/2018 en date du 13 février 2018)

Pendant 32 jours consécutifs, **du lundi 5 mars 2018 au jeudi 5 avril 2018 inclus**, se déroulera sur la commune de GHISONACCIA, une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation de la commune de Ghisonaccia.

#### **LIEUX DE DEPOT DU DOSSIER :**

Mairie de GHISONACCIA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées en mairie de Ghisonaccia, Place de l'Hôtel de ville 20240, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/631>.

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 5 avril 2018 à 12 heures précises, date de clôture de l'enquête.

Le public pourra en outre communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des Territoires et de la Mer ([ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)).

#### **PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Monsieur Frédéric MORETTI, commissaire enquêteur,  
recevra les observations du public en mairies de Ghisonaccia selon les modalités suivantes :

Lundi 5 mars 2018	de 9 heures à 12 heures
Jeudi 5 avril 2018	de 9 heures à 12 heures

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer, Service Risques-Construction-Sécurité (Téléphone : 04.95.32.97.88 ou 04.95.32.97.78).

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de Ghisonaccia, ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le PPRI de Ghisonaccia, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.